

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Périgord**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2011

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

KPMG Audit FS I
Immeuble le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la S.C.I. Le Combal

a) Location de locaux à la caisse régionale

La S.C.I. Le Combal a perçu de la caisse régionale les loyers suivants :

	€ hors taxes
- Neuvic	24.006,72
- Nontron	10.358,68
- Saint Astier	40.942,48
- Terrasson	34.447,20
- Trélissac	<u>34.163,08</u>
Total	143.918,16

b) Prestations comptables et administratives réalisées par la caisse régionale

La caisse régionale a facturé € 3.989 hors taxes au titre des prestations comptables et administratives relatives à l'exercice 2011.

Avec les caisses locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord

a) Comptes courants bloqués

Les comptes courants bloqués des caisses locales affiliées à la caisse régionale sont rémunérés trimestriellement au T.M.O. du trimestre précédent. Le taux moyen de l'année servi pour 2011 est de 3,5275 %. Les intérêts pour l'exercice 2011 s'élèvent à € 3.900.820,47.

b) Dépôts à terme

Les dépôts à terme des caisses locales affiliées à la caisse régionale sont rémunérés trimestriellement au taux des comptes sur livrets. Le taux moyen de l'année servi pour 2011 est de 1,52 %. Les intérêts pour l'exercice 2011 s'élèvent à € 213 847,59.

c) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale

La caisse régionale a facturé aux caisses locales qui lui sont affiliées, au titre de l'exercice 2011, des prestations administratives pour un montant total de € 192.316 soit un montant de € 2.870,40 par caisse locale toutes taxes comprises.

Avec la société Charente-Périgord Immobilier

Prestations administratives réalisées par la caisse régionale

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Charente-Périgord Immobilier. Sur l'exercice 2011, le montant de ces prestations s'élève à € 3.200 hors taxes.

Avec la société Epagnac Participations

a) Refacturation de frais de personnel

Plusieurs salariés sont détachés par la caisse régionale à l'activité immobilière exercée. Sur l'exercice 2011, le montant des frais de personnel refacturés à la société Epagnac Participations s'élève à € 163.730,98 hors taxes.

b) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Epagnac Participations. Sur l'exercice 2011, le montant de ces prestations s'élève à € 7.152,82 hors taxes.

Avec la société Epagnac Patrimoine Investissement

a) Refacturation de frais de personnel

Plusieurs salariés sont détachés par la caisse régionale à l'activité immobilière exercée. Sur l'exercice 2011, le montant des frais de personnel refacturés à la société Epagnac Patrimoine Investissement s'élève à € 179.364,32 hors taxes.

b) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Epagnac Patrimoine Investissement. Sur l'exercice 2011, le montant de ces prestations s'élève à € 6.079,61 hors taxes.

Avec la société Charente-Périgord Aménagement Foncier

a) Refacturation de frais de personnel

Plusieurs salariés sont détachés par la caisse régionale à l'activité immobilière exercée. Sur l'exercice 2011, le montant des frais de personnel refacturés à la société Charente-Périgord Aménagement Foncier s'élève à € 133.073,56 hors taxes.

b) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Charente-Périgord Aménagement Foncier. Sur l'exercice 2011, le montant de ces prestations s'élève à € 3.155,13 hors taxes.

Avec la société Foncière Charente-Périgord

a) Refacturation de frais de personnel


Plusieurs salariés sont détachés par la caisse régionale à l'activité immobilière exercée. Sur l'exercice 2011, le montant des frais de personnel refacturés à la société Foncière Charente-Périgord s'élève à € 42.267,64 hors taxes.

b) Prestations administratives réalisées par la caisse régionale

Des prestations administratives sont réalisées par la caisse régionale pour le compte de la société Foncière Charente-Périgord. Sur l'exercice 2011, le montant de ces prestations s'élève à € 2.515,17 hors taxes.

Paris-La Défense, le 24 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS I

Philippe Saint-Pierre

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde